



Un TZR ça peut tout faire ? Non !

> LES TZR ONT POUR MISSION d'assurer des remplacements d'enseignants, mais ils ne sont pas taillables et corvéables à merci.

A lors que les TZR sont de plus en plus malmenés par l'administration, le SE-UNSA est à leurs côtés pour faire respecter leurs droits et améliorer leurs conditions de travail.

Le SE-UNSA exige des zones de taille limitée, discutées avec les organisations syndicales. Il ne doit pas y avoir de remplacement hors zone sans l'accord de l'enseignant. Les nominations sur postes doivent respecter des conditions élémentaires : délais de route, temps de préparation et discipline d'enseignement.

Pour que la fonction de TZR soit réellement reconnue, le SE-UNSA demande :

- Une ISSR revalorisée et réformée composée de deux parts. Une part fixe, liée à la fonction de remplaçant, versée à tous les TZR, et une part variable pour indemniser les frais de déplacement.
- Le rétablissement de bonifications TZR pour les mutations.

TZR : n'hésitez pas à contacter le SE-UNSA pour vous aider à faire respecter vos droits.

Pour tous les sujets concernant le second degré : informations complémentaires dans le prochain bulletin académique. N'hésitez pas à nous faire parvenir vos témoignages.

Pierre Poëssevara

Retraite : les mères de famille désavantagées !

C'est la période des vacances, alors comme à son habitude, le gouvernement en profite pour prendre quelques décisions allant à l'encontre de ce que les salariés peuvent espérer.

Dernier exemple en date, la modification de la loi sur les retraites envisagée par le nouveau du Travail, ex-ministre de l'Éducation nationale, Xavier Darcos.

Ainsi, actuellement, les femmes salariées ayant élevé des enfants peuvent bénéficier d'annuités supplémentaires pour le calcul de la durée de cotisation pouvant aller jusqu'à deux ans par enfant.

Cette majoration de durée d'assurance (MDA) a été instituée pour compenser les arrêts liés à la maternité qui sanctionnent les carrières féminines.

Mais celle-ci, réservée aux femmes, pose un problème juridique d'égalité des sexes relevé par la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité) puis par la Cour de Cassation.

Selon la présidente de la CNAV, il n'est pas envisageable d'appliquer la MDA aux hommes ce qui doublerait la dépense. Cependant, elle pense qu'on ne peut changer les règles d'un trait. Elle indique qu'une des pistes étudiées actuellement serait de ramener la majoration pour la mère à un an et d'ouvrir une autre majoration aux deux parents en avantageant celui qui aura réellement interrompu sa carrière professionnelle.

Philippe Decagny

Voie professionnelle : Totale improvisation pour la rentrée

Les DGH ne permettent même pas de respecter les textes officiels.

Horaires non débloqués pour l'accompagnement des élèves en difficulté.

Sections de CAP insuffisantes avec à la clé des problèmes d'affectation pour les élèves de SEGPA.

Certification BEP réduite à un sous-diplôme.

Charge de travail supplémentaire pour les personnels.

Le SE-UNSA condamne les conditions déplorables de la rentrée 2009 dans la voie professionnelle.

Nouveaux programmes de techno : mise en place à la va-vite...

Bon courage aux collègues de techno qui devront mettre en place les nouveaux programmes de la 5^{ème} à la 3^{ème}, ce qui ne s'est jamais vu dans aucune autre matière. Ces contenus, profondément modifiés, nécessitent une formation importante des enseignants. Ils exigent un renouvellement des équipements.

Le SE-UNSA condamne cette mise en place à marche forcée. Le SE-UNSA exige une révision du calendrier pour une mise en place progressive, une formation conséquente pour les enseignants, des DGH permettant de dégager des groupes à effectif réduit pour atteindre au mieux les objectifs fixés par les programmes.

En bref, le SE-UNSA exige que la technologie soit considérée comme une matière à part entière.

Pierre Poëssevara
Secrétaire académique